

Tableau des règles de substitution DADSU et DUCS Prévoyance pour les Organismes Complémentaires (hors retraite complémentaire)

		Organisme Complémentaire (OC) prêt en janvier 2017	Organisme Complémentaire (OC) non prêt en janvier 2017
1	Entreprise ayant déclaré des DSN mensuelles <u>Phase 2</u> à l'échéance de février (paie janvier)	DADSU 2018 à produire: La prise en compte des données OC nécessaires pour la DADSU n'est ici pas possible du fait de l'envoi préalable d'une DSN au format Phase 2	
		DUCS Prévoyance* à produire pour chaque période (Mensuelle ou Trimestrielle) non couverte intégralement par des données OC issues de la DSN au moment de l'échéance DUCS correspondante	
2	Entreprise déclarant des DSN mensuelles <u>Phase 3, incluant les données OC</u> , à partir de l'échéance de février (paie de janvier)	Pas de DADSU 2018 Pas de DUCS Prévoyance , sauf accord conclu entre l'entreprise et l'organisme complémentaire afin de sécuriser le démarrage DSN P3 avec une marche en double	Pas de DADSU 2018 DUCS Prévoyance* à produire pour chaque période (Mensuelle ou Trimestrielle) au moment de l'échéance DUCS correspondante, tant que l'OC n'est pas prêt
3	Entreprise déclarant des DSN mensuelles <u>Phase 3</u> depuis l'échéance de février (paie de janvier), mais n'incluant les données OC qu'à partir de l'échéance de mars ou avril	(3.1) Avec rattrapage des données OC rétroactivement jusqu'à la paie de janvier 2017	Pas de DADSU 2018 DUCS Prévoyance* à produire pour chaque période (Mensuelle ou Trimestrielle) non couverte intégralement par des données OC issues de la DSN au moment de l'échéance DUCS correspondante
	(3.2) Sans rattrapage des données OC des mois précédents	DADSU 2018 à produire: La prise en compte des données OC nécessaires pour la DADSU n'est ici pas possible du fait de l'absence de ces données en DSN	Pas de DADSU 2018 DUCS Prévoyance* à produire pour chaque période (Mensuelle ou Trimestrielle) non couverte intégralement par des données OC issues de la DSN au moment de l'échéance DUCS correspondante, et ce tant que l'OC n'est pas prêt
4	Entreprise retardataire ne déclarant des DSN mensuelles <u>Phase 3</u> , incluant les données OC, qu'à partir de l'échéance de mars ou avril	Avec rattrapage des DSN Phase 3 , incluant les données OC, rétroactivement jusqu'à la paie de janvier 2017	Idem cas 3.1
	Sans rattrapage des DSN Phase 3 des mois précédents		Idem cas 3.2

* « DUCS prévoyance » s'entend comme la production d'une DUCS Prévoyance ou d'un bordereau papier (en cas d'incapacité de l'entreprise de produire une DUCS EDI/EFI).

Légende

	Pas de DUCS Prévoyance ou de DADSU à Produire
	DUCS Prévoyance à produire <u>sous certaines conditions</u>
	DADSU et/ou DUCS Prévoyance à produire

Exemple 1 (Cas Organismes Complémentaires prêts):

Si une entreprise à échéance mensuelle rattrape en DSN ses données OC jusqu'à janvier avec sa paie de mars, alors elle devra produire deux DUCS mensuelles, une pour janvier, l'autre pour février

Exemple 2 (Cas Organismes Complémentaires prêts):

Si une entreprise à échéance trimestrielle a rattrapé en DSN ses données OC jusqu'à janvier, et ce avant l'échéance DUCS de T1-2017, alors elle n'aura pas de DUCS Prévoyance trimestrielle à produire